

SIGNALE : DEMANDES DE CHANGEMENT DE RÉGIME A LA DEMI-PENSION (trimestre n°3)

Par Intendance, publié le mardi 19 mars 2024 -

INFORMATION IMPORTANTE, DEMANDES DE CHANGEMENT DE RÉGIME A LA DEMI-PENSION (trimestre n°3 – 2023-2024)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les modalités de changement de régime pour le troisième trimestre, à savoir :

- Les demandes de changement de régime doivent rester exceptionnelles et être transmises au service de l'intendance par les familles **au plus tard une semaine avant la fin du 2^{ème} trimestre (soit le vendredi 29 mars 2024).**
- Pour ce faire, merci d'adresser au plus tard le 29 mars 2024, date butoir pour le 3^{ème} trimestre, un courriel à l'attention du service gestion (secrétariat d'intendance secret-intendance.0341280g@ac-montpellier.fr ou gest.0341280g@ac-montpellier.fr) de l'établissement ou un courrier sur feuille libre transmis à l'intendance.
- Sur PRONOTE, merci d'adresser vos demandes à la fois à MME PARIS Vickie (secrétariat d'intendance) **et** MME QUENUM Stéphanie, Adjointe gestionnaire uniquement.

Vous remerciant par avance.

Cordialement.